

**Direction : Direction social solidarité santé**

**Centre Municipal de Santé**

**REF : CMS2006004**

**OBJET : Alignement du tarif du dépassement autorisé sur le tarif de la majoration de coordination de soins.**

**LE CONSEIL,**

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 janvier 2006 par laquelle a été adoptée la pratique du dépassement autorisé au Centre de Santé en référence à une somme,

Considérant qu'il est préférable de faire référence à une lettre clef (MCS) afin de s'adapter automatiquement aux tarifs fixés par la sécurité sociale,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**ARTICLE UNIQUE :** Autorise l'alignement du tarif du dépassement autorisé sur le tarif de la majoration de coordination de soins (MCS) pour les consultations pratiquées au Centre de Santé.

Le Maire